



Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	11
Absents	4
Pouvoirs	3
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation  
03 novembre 2022

Date d'affichage  
03 novembre 2022

**Avis 2022\_42**

**Mesures de sobriété  
énergétique**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le dix novembre à dix-neuf heures dix minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DRIVET

**Etaient présents :** Michel ARDOUVIN, Marc BARRILLON Loïc BELINGHERI, Martine BEGET, Jean-Claude CARPENTIER Jean-Claude DIJOURD Jean-Marc DRIVET, Clovis GODINOT, Sophie GOMMET, Christine VINCENT, Jacques VROMANT

**Pouvoirs :** Pierre Marie GAURY donne pouvoir à Martine BEGET, Chantal RYON donne pouvoir à Christine VINCENT, Cécile GAVARD donne pouvoir à Clovis GODINOT

**Absents excusés :** Frédéric DUQUESNEL, Pierre Marie GAURY, Cécile GAVARD, Chantal RYON

**Secrétaire de séance :** Michel ARDOUVIN est nommé secrétaire de séance

Chacune et chacun aura été marqué par l'été 2022 et la nécessité de lutter contre les événements climatiques extrêmes qui risquent de se multiplier. Cela implique de changer nos habitudes, nos comportements : une prise de conscience collective si on veut accélérer la transition énergétique de la France.

Pour accélérer la transition énergétique de la France, le gouvernement a lancé un plan de sobriété énergétique en juin 2022, avec l'obligation pour les collectivités et les entreprises de baisser de 10% leur consommation énergétique. Les collectivités ont un rôle à jouer sur trois piliers importants : la sobriété énergétique (consommer moins), l'efficacité énergétique (consommer autrement) et l'accélération du développement des énergies renouvelables.

**Jean-Marc DRIVET** rappelle aux élus, nos actions à mettre en place dans le but de maintenir notre budget à la vue de toutes les évolutions importantes, excessives de nos prix des matières premières, augmentation du point d'indice de la fonction publique (agents publics, élus,) et autres prestations.

La Commune de Bourdeau n'a pas attendu pour engager des actions fortes en matière de consommation responsable, avec l'extinction de l'éclairage public, l'engagement du passage au 100% LED de l'éclairage public.

Aujourd'hui, la Commune de Bourdeau y répond, en s'engageant sur la mise en place et poursuite de 6 actions prioritaires :

**Action 1 : Poursuite du déploiement pour atteindre 100 % de tous nos éclairages publics en LED ;**

- Un budget annuel de 15 k€ est consacré à ce renouvellement de nos 135 candélabres existants ;
- Ce renouvellement va permettre de faire une économie financière, potentielle de l'ordre de 20 000 kwh/an ;
- Réduction du nombre de candélabre sur les secteurs à faible fréquentation publique et redondant sur une même voie.

**Action 2 : Réduction de la durée de l'éclairage public ;**

- Actuellement, notre éclairage public est éteint entre 23 heures à 5h30 ;
- Modification de l'extinction de notre éclairage public entre 22 heures à 6 heures ;

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

ID : 073-217300508-20221110-DELIB202242-DE



\*  
-

**Avis 2022\_42**  
**Mesures de sobriété**  
**énergétique**

**Action 3 : Ajustement des illuminations de Noël ;**

- L'ensemble des illuminations de Noël sur tous les secteurs sont maintenues ;
- En revanche, la période d'illumination sera de 1 mois maximum, du 7 décembre 2022 au 7 janvier 2023, contrairement aux 2 mois habituels.

**Action 4 : Offre de chauffage ajustée au plus près des besoins d'utilisation dans les équipements municipaux ;**

- Maintien de la température de confort de 19° dans tous les locaux ;
- Maitrise d'une température adaptée entre 19 & 22° pour l'école avec l'installation de vannes thermostatiques ;
- Adaptation du chauffage lors des locations de la salle polyvalente ;
- Suivi régulier de nos charges de chauffage avec notre outil domotique ;

**Action 5 : Plan Eau & Économie sur la gestion des Eaux ;**

- Renforcer la réutilisation des eaux de pluie avec l'installation de récupérateurs d'eau ;
- Substitution des plantes annuelles par des plantes vivaces, plus résistantes et moins consommatrice d'eau ;
- Gestion du réseau des fontaines publiques ;
- Mise en place du plan « eau, on agit ».

**Action 6 : Éclairage des bâtiments publics & achat du fluide électrique ;**

- Transformer & ajuster à tous les étages de l'école et de la mairie les appareils existant avec de l'éclairage à technique LED ;
- Poursuivre nos achats groupés d'électricité dans le cadre du SDES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** ces actions en faveur du plan de sobriété énergétique
- **S'ENGAGE** à mettre en œuvre ces actions

**Éléments de discussion :**

D'une façon générale, l'ensemble des élus interviennent sur tous ces points abordés d'économies d'énergie. Nous sommes tous conscients des économies et actions à entreprendre pour tenir au mieux notre budget.

Fait et délibéré en séance.

Suivent les signatures au registre,

Pour extrait conforme

**Le Maire,**

**Jean-Marc DRIVET**

